Union Départementale des D.D.E.N. de Loire-Atlantique
2, rue Maurice BARRÈS – 44300 NANTES

Tél : 06 35 57 86 52 **union44dden@sfr.fr**

Rapport sur l'Éducation

Il constitue l''un des 5 chapitres sur l'état des services publics 2023. Il est issu du travail, des réflexions et de l'expérience de dizaines d'agents publics de terrain, de chercheurs, de cadres de l'administration et de citoyens.
Il a pour ambition de constituer un document de référence sur l'évolution de long terme des services publics, ainsi qu'un outil de réflexion pour leur rénovation, en partant des besoins actuels et futurs de la population.

*
* *

L'Éducation est le premier poste de dépenses de l'État, de 82 MD € environ en 2023, soit 1/5 des crédits du budget général. (la dépense intérieure d'éducation représente 6,8% du PIB, proportion équivalente à celle de 1990). Les dépenses ont pour première finalité de rémunérer les 1 052 700 agents relevant du Ministère de l'Éducation Nationale (chiffre de 2021), des enseignants pour les ¾ d'entre eux, et qui représentent 40% des effectifs de la fonction publique de l'État.
Avec 6,5 millions d'élèves dans les écoles (publiques et privées), 3,4 millions d'élèves dans les collèges, 2,3 millions dans les lycées, le total des élèves du primaire et du secondaire (hors centres de formation des apprentis) s'élève à 12,2 millions d'enfants et d'adolescents.
Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants atteint désormais près de 3 millions.

*
* *

Les besoins en matière d'éducation
Dynamique démographique et massification scolaire

Le phénomène de « massification » est le fait structurant du système éducatif français depuis 1980 (collège unique). D'autre part, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a été multiplié par 3 en 15 ans.
Cette massification n'a pas permis de faire reculer les inégalités : en 2022, les enfants des cadres représentaient 35% du baccalauréat général alors que 16% des enfants d'ouvriers y accédaient.
Cette massification s'est faite à modèle pédagogique constant : cours magistral au collège, peu de différenciation pédagogique concernant l'apprentissage de la lecture en primaire, deux fois moins répandue en France que dans la moyenne des pays européens. Le niveau de compréhension de l'écrit des élèves de CM1 en France est resté inférieur à la moyenne de ces pays.
En parallèle, les pratiques d'évitement des familles dotées d'un fort capital culturel se sont intensifiées (recours au privé, cours privés). Ainsi le taux d'élèves issus de milieux très favorisés passait de 2003 à 2020 de 29% à 40% dans le privé. L'inverse se produisait dans le public.
La différenciation croissante entre les élèves de l'école publique et ceux de l'école privée sous contrat, dans les vingt dernières années, bouscule la notion même d'éducation nationale.
La prise en compte des besoins des enfants apparaît comme le principal impensé de l'institution scolaire (rythme de la semaine, de la journée...)
Focus sur les difficultés croissantes de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. (Défenseure des droits. Août 2022)
Celle-ci relève une mauvaise gestion des personnels qui ne permet pas l'égal accès à l'éducation des élèves concernés. Si les effectifs des accompagnants (AESM) ont augmenté de plus de 50% depuis 2017,

Le statut peu attractif de ces agents limite leur recrutement à hauteur des besoins en aide humaine.
On mentionne l'orientation croissante d'enfants en situation de handicap vers le milieu scolaire en raison de la baisse de l'offre disponible dans les établissements et services médicaux-sociaux ?
On note aussi, chez les parents d'enfants en situation de handicap, la part croissante de ceux dont les revenus sont inférieurs à 40% du revenu médian. Celle-ci conduit à s'interroger à nouveau sur la façon dont l'école s'adapte aux profils cognitifs des enfants, mais aussi à leur origine socio-économique.
D'où la nécessité de réfléchir aux modalités de prise en charge du handicap à l'école, sujet urgent au vue de la très forte augmentation du nombre d'enfants concernés : les effectifs scolarisés à l'école sont passés de 134 000 à 384 000 de 2004 à 2020 (hausse de 187% sur la période), évolution résultant de l'application de la loi du 11 février 2005.

Une acquisition des contenus de l'enseignement marquée par des lacunes en matière de compréhension,
Le code de l'éducation mentionne en premier l'objectif de transmettre les connaissances. Au-delà de la difficulté à mesurer une telle transmission, il apparaît que les principaux résultats de l'école française sont relativement faibles. Ainsi, si l'on regarde l'évolution du niveau de compréhension des textes écrits par les élèves de CM1, en 2001, en France, 28% étaient dans les niveaux bas et en deçà, contre 22% au sein de l'Union européenne.
Pour désigner les contenus transmis par l'école, le ministère en France développe la notion de « socle de connaissances, de compétences et de culture ». Cette approche démontre une vision de l'enseignement considéré comme un parcours et un niveau à atteindre à un âge donné. Le redoublement, longtemps préconisé, a quasiment disparu.
Cette approche dépend aussi largement de la culture et de la langue de chaque pays. Enfin, l'analyse des résultats des élèves doit prendre en compte l'aspect factoriel de cette acquisition : l'école n'est pas la seule façon d'acquérir des connaissances : le poids du milieu (socio-économique et culturel) est grand.
Une absence d'amélioration de la transmission des connaissances en France

Les résultats de l'enquête PISA en France démontrent un net recul : les résultats en compréhension de l'écrit et en sciences sont en net recul, depuis les années 2010. On souligne le moindre niveau de compréhension, des élèves en France, ceux-ci n'étant que 30% à atteindre des niveaux « élevés » en fin de CM1. De même, en fin de parcours scolaire du second degré, un élève sur dix connaît des difficultés en compréhension écrite.
L'acquisition des connaissances ne diffère pas selon la scolarisation dans le public ou le privé : contre les idées reçues, de nombreux lycées publics sont plus performants que les lycées privés.
Concernant les déterminants de l'acquisition des compétences, en France, la différenciation pédagogique est moins répandue en ce qui concerne la lecture, à l'école primaire.

Le bien-être des élèves : un impensé de l'école française

Dans le projet annuel de performance « Enseignement scolaire » de 2023, on ne retrouve aucune mesure pour favoriser le bien-être des élèves. Il est par contre consacré à la laïcité, à la citoyenneté et à l'éducation aux médias.
Le mal-être à l'école est étudié depuis peu : il ressort une expérience scolaire douloureuse pour une part importante des élèves. D'après le rapport international de l'Organisation Mondiale de la Santé, en France, 24% des filles et 18% des garçons de 13 ans aiment beaucoup l'école (27% et 24% en moyenne dans les pays européens). Par contre, la pression scolaire semble moins élevée en France.
1 élève du primaire sur 4 et 1 collégien sur 4 laisse apparaître des signes de stress. Concernant les signes de désengagement, 1 élève de l'école élémentaire sur 3 ne persévère pas face à la difficulté, 1 élève sur 5 a des comportements perturbateurs.
En CM1-CM2, 42% des élèves ont été victimes d'insultes ou de moqueries. (enquête Synbab – 2022).
Quant à la violence en milieu scolaire, on note près de 8 incidents graves pour 1 000 élèves (enquête 2019-2020).

Des pistes d'explication à la souffrance exprimée par les jeunes.

En dehors de la violence, les enjeux du bien-être appellent à une interrogation sur les relations adultes-
élèves et l'organisation de la classe. Le bien-être décroît avec le passage de l'école au collège. En France,

on souligne l'impact négatif des sentiments d'humiliation des élèves et de la violence symbolique des pratiques de la notation.
Les effets du mal-être scolaire sont encore mal connus
On évoque la phobie scolaire, caractérisée par une vive détresse émotionnelle face à l'école.
Le recours aux écoles hors contrat et à l'instruction en famille est parfois justifié comme un palliatif à l'école traditionnelle regardée comme maltraitante.

*
* *

Les inégalités face au système scolaire

Alors que l'un des objectifs de l'Éducation Nationale est de permettre « l'égalité des chances » face aux inégalités de naissance et de conditions, et que la mythologie républicaine a fait du système scolaire un outil de promotion sociale fondée sur le mérite, la question des inégalités face au système scolaire et de
l'incidence effective de l'école sur les inégalités sociales se pose.
-Un déterminisme persistant, et qui se renforce
Le rôle de l'école dans la subsistance, voir l'accroissement des inégalités est avéré. De fait, la France est un des pays occidentaux au sein desquels l'impact de l'origine sociale sur les parcours scolaires et, partant professionnels, est le plus marqué.
Concernant l'origine sociale des collégiens, de 2003 à 2022, en France, on constate que le pourcentage issu des milieux très favorisés et favorisés est à peu près stable dans l'enseignement public (près de 30%), alors qu'il est en forte augmentation dans l'enseignement privé. (près de 55%).
D'autre part, les enquêtes PISA classent la France parmi les pays où l'origine sociale pèse le plus dans la réussite scolaire des élèves, à un niveau certes similaire à l'Allemagne, mais plus inégalitaire que les États-Unis, le Portugal, mais surtout le Canada, le Royaume-Uni et l'Italie.
On constate une transmission des inégalités de capital culturel d'une génération à l'autre. (Ministère.Réussite au bac selon l'origine sociale).
Une récente étude du Ministère montre que ces inégalités sont à la fois dépendantes des différences de niveau initial entre élèves (à l'entrée au CP), mais également en large partie de l'origine et de
l'environnement socio-économique. S'ajoutent des inégalités liées au sexe : les jeunes filles ont tendance à moins bien réussir en mathématiques que les garçons, mais elles réussissent globalement mieux à l'école que les garçons.
- Un déplacement des inégalités vis-à-vis du diplôme
Alors que 80% d'une classe d'âge atteint le baccalauréat, la réduction des différences de niveau du diplôme entre enfants d'origine sociale différente fait apparaître une réduction des inégalités « verticales » de diplomation : en réalité, les inégalités sociales vis-à-vis de l'Éducation Nationale se sont déplacées de la durée des études vers le type de filière suivie (inégalités « horizontales »).
La création du collège unique en 1975 a conduit à l'allongement des études des enfants des milieux populaires, dont la scolarité s'arrêtait majoritairement au niveau du certificat d'études (13-14 ans). Mais en 2022, on constate une forte corrélation entre filière et milieu d'origine des élèves : 34% ds titulaires du bac professionnel sont enfants d'ouvriers, 8% de cadres supérieurs. On constate l'inverse pour le bac général.
Ce déplacement des inégalités conduit à une différenciation entre les types de cursus supérieurs suivis.
Les enfants d'ouvriers et d'employés représentent 45% des étudiants en BTS, et 54% des élèves en école d'ingénieurs sont enfants de cadres supérieurs. On constate le même phénomène au niveau des étudiants en licence et en doctorat.

-Une mixité sociale stable dans le secteur public, en reflux dans le privé
Un des objectifs de la politique d'éducation en France est de « veiller à la mixité sociale » dans les établissements.
On peut apprécier la mixité sociale d'un établissement au nombre de boursiers. Mais on a un meilleur résultat, plus fin, avec l'indice de position sociale (IPS) créé en 2016, mais utilisable à partie de 2022. Cet indice, pour un élève, s'appuie sur la catégorie socio-professionnelle des deux parents de l'élève, à laquelle est associée une valeur fondée sur les conditions matérielles, le capital culturel et les pratiques censées marquer cette catégorie. En agrégeant les données au niveau d'un établissement, il est possible d'obtenir, à partir de cet indicateur, une photographie de la mixité sociale dans cet établissement.
La publication des données relatives à l'IPS a montré que les grandes villes concentrent à la fois les IPS les plus élevés, mais aussi la plus forte ségrégation scolaire entre établissements voisins.
La mixité au sein des établissements publics est plus importante que dans les établissements privés, notamment au niveau du collège. Entre 2016 et 2021, l'écart de l'IPS entre collèges publics et privés est passé de 13,1 à 14,3, soit un fort creusement des inégalités. Entre 2003 et 2021, au sein des collèges privés sous contrat, le taux d'élèves issus de milieux très favorisés est passé de29% à 40%. Sur la même
période, la composition sociale des collèges publics restait stable.
Ces résultats peuvent s'expliquer par les pratiques « d'évitement » qui consistent à contourner la carte scolaire pour le public et le recours au secteur privé sous contrat.
D'autre part, la ségrégation scolaire qui existe est souvent liée aux inégalités territoriales (quartiers« ghettoïsés »).

*
* *

<u>Éducation privée : homogénéité croissante du privé sous contrat et croissance forte de l'éducation hors contrat</u>

La part des élèves scolarisés dans le privé sous contrat est relativement stable depuis 30 ans : pré-élémentaire (13%), élémentaire (14%°), second degré (20-22%) en hausse un peu plus marquée.

La part du budget de l'Éducation consacrée au privé sous contrat représentait 8,5 milliards en 2020, soit 10% des financements publics.
De plus en plus d'élèves d'origine favorisée se concentrent dans les établissements privés (notamment au niveau du collège).
Dans les établissements sous contrat, les frais de scolarité annuels à la charge de la famille varient de 800 à 1500 € pour le primaire, de 1 000 à 2 000 € pour le secondaire.
La comparaison des taux de réussite au baccalauréat, ou de la valeur ajoutée des établissements, démontre que de nombreux établissements publics sont plus performants que les lycées privés, contre les idées reçues. Les scolarisations hors contrat (pas de subvention des pouvoirs publics) ou en famille touchent des publics différents et qui, bien marginales que en volume, connaissent une forte dynamique.
L'école hors contrat a vu ses effectifs doubler au collège de 2000 à 2021 (de 8 000 à 16 000 élèves), tripler dans le premier degré (20 000 à 60 000 élèves). L'instruction en famille couvre de faibles effectifs mais connaît une dynamique démographique proche de celle du privé hors contrat (36 000 élèves de 2017 à 2020).

*
* *

<u>Les professionnels des établissements scolaires : des conditions de travail dégradées et une perte d'attractivité des métiers</u>

Les personnels de l'éducation sont tantôt vus comme des privilégiés (vacances), ou comme des êtres ayant choisi une « vocation », qui devraient donc se contenter de salaires à « la baisse ».
Les comparaisons internationales, notamment au sein de l'OCDE, tendent à mettre en évidence

l'attractivité faiblissante du métier d'enseignant et la dégradation des conditions matérielles du travail.
Une communauté éducative relevant de deux catégories d'employeurs, et, en ce qui concerne l'Éducation Nationale en voie de précarisation
A côté des personnels non-enseignants (encadrement, vie scolaire, administration), exercent des agents des collectivités territoriales (agents d'entretien de restauration, ATSEM). On ne possède aucune donnée consolidée concernant le nombre et les conditions de travail de ces derniers.
Les 300 000 professionnels non-enseignants de l'Éducation Nationale sont pour la plupart des personnels de la vie scolaire, des femmes pour 81% d'entre eux ; leur nombre a crû de manière importante du fait du recrutement de 100 000 AESH.(contractuels à temps partiel).
De manière générale, l'augmentation de non-titulaires concerne la totalité des professionnels de l'Éducation Nationale, enseignants compris, à l'exception des fonctions d'encadrement occupées par des fonctionnaires titulaires : la part des non-titulaires de l'Éducation Nationale est passée de 14% en 2015 à
22% en 2021, et de 48% à 65% chez les professionnels non-enseignants.

Les enseignants

Ils représentent les trois quarts des 1,2 millions des professionnels de l'Éducation Nationale. Leur rémunération reste un sujet majeur. Ils sont bien moins rémunérés que leur homologues étrangers des pays comparables : ainsi pour un temps de présence effective supérieur à celui des enseignants allemands, les enseignants français touchent près de la moitié de la rémunération servie outre-Rhin.
Par ailleurs, la rémunération des enseignants est plus faible, à niveau d'études équivalent, que pour les salariés du secteur public. (500 € de moins en moyenne par mois).
En dynamique, cette tendance est particulièrement marquée : en 1990, le salaire d'un professeur des écoles en fin de carrière était équivalent à 3,7 SMIC ; il ne correspond plus qu à 2,6 SMIC en 2020.
Dans l'ensemble, entre 2010 et(2021, la rémunération des enseignants a stagné. Le nombre d'élèves par classe est en nette augmentation, lycée professionnel excepté.
Contrairement à une idée reçue, les professeurs travaillent davantage d'heures dans l'année que la moyenne des pays de l'OCDE : dans l'enseignement secondaire, le temps de travail des professeurs (présence effective) est de 720 heures dans l'année, contre 680 heures pour les pays de l'OCDE, et 660 heures pour les pays de l'Union Européenne.
C'est tout récemment que l'on traite de la qualité de vie au travail et de la santé mentale des enseignants.
Le premier baromètre, conduit en 2022, bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale, tend à démontrer, derrière un fort sentiment de sens au travail, une satisfaction professionnelle inférieure à la moyenne des Français en emploi (6/10 contre 7,2/10), très légèrement plus fort dans le premier degré que dans le second degré.
Les conditions de travail sont jugées très dégradées, qu'il s'agisse de la rémunération (taux de satisfaction : 3,4/10) ou des perspectives de carrière (3,2/10).

La perte d'attractivité du métier d'enseignant

Un récent sondage pour la Cour des Comptes auprès de 2 000 étudiants confirme que les conditions de travail constituent des facteurs du rejet du métier d'enseignant. Ainsi, un étudiant sur deux qui prépare le concours évoque les conditions de travail difficiles et le manque de reconnaissance comme éléments
pesant sur leurs perspectives, et considère que le métier n'est pas prestigieux. Le métier d'enseignant attire de moins en moins : entre 2016 et 2020, le nombre d'inscrits pour le CAPES externe est passé de 36 613 à 30 921, soit une diminution de plus de 15%. Cette tendance est moins marquée pour le recrutement d'enseignants du primaire. (-2%).
En parallèle, si le nombre d'enseignants qui démissionnent reste faible en volume, il connaît récemment une évolution significative, en particulier dans le primaire. Ainsi, entre 2017 et 2020, le nombre d'enseignants dans le premier degré public est passé de 748 à 957, soit une augmentation

de 28%. Les « jeunes enseignants » représentent un tiers de ces démissions.
Tout un « halo » du désengagement du métier devra être pris en compte pour pouvoir prendre une mesure précise de la « crise d'attractivité ».
Face à cette situation, on a davantage recours aux contractuels : dans le second degré, de 25 000 en 2012, ils sont passés à 35 000 en 2021 (+ 40%). Actuellement, en 2023, la proportion des contractuels est de 1%dans le premier degré public, et 9% dans le second degré public.